

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2023-E-060**

Séance du 14 novembre 2023

**Avis d'opportunité relatif au plan national d'action (PNA) Alysson du Rhône (période
2023-2032)**

Lors de la séance du 14 novembre 2023, le CSRPN a examiné la demande d'avis en opportunité relative au projet de plan national d'action (PNA) en faveur de l'Alysson du Rhône (*Alyssum rhodanense*¹) pour la période 2023-2032.

L'Alysson du Rhône est une espèce endémique des coteaux du Rhône, classée vulnérable en France.

Le CSRPN rend un **avis favorable** sur le projet de PNA, et émet deux recommandations en soulignant qu'il serait nécessaire :

- de classer l'espèce comme espèce protégée, compte-tenu de la situation actuelle ;
- de pouvoir mener à bien la stratégie d'acquisition foncière présentée dans l'action n°1.1.1 « *Préservation des sites par approche réglementaire et maîtrise foncière* », notamment l'acquisition de parcelles cadastrales concernées par la présence de l'Alysson du Rhône (surface de 40 ha) pour assurer la conservation de l'espèce.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS



1 Fiche [INPN](#).